



Paris, le 26 mai 2025

**Stella
Dupont**

Communiqué de presse

Préserver le rôle démocratique de l'Assemblée nationale

Le règlement de l'Assemblée nationale prévoit des outils pour contrer les stratégies d'obstruction, comme un temps limité prédéfini pour l'examen d'un texte, appelé « temps législatif programmé ». Le rôle de l'Assemblée nationale est de délibérer sur les textes de loi qui lui sont soumis.

Un travail conséquent a été produit par les commissions de l'Assemblée sur la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dites "Duplomb", et ce travail aurait dû se poursuivre en Séance. Encadrer les dérogations à l'utilisation des néonicotinoïdes, garantir l'indépendance de l'ANSES, assouplir le cadre d'usage de l'eau d'irrigation... Autant de **compromis à trouver rapidement pour répondre aux défis des agriculteurs tout en préservant l'environnement et la biodiversité**. J'espère que l'examen en Commission mixte paritaire y parviendra.

Je regrette profondément l'obstruction de La France Insoumise et des Écologistes et les milliers d'amendements déposés. Mais rejeter un tel texte avant tout examen en séance revient à **dessaisir l'Assemblée de sa fonction démocratique essentielle : délibérer**. Je refuse de piétiner ainsi l'Assemblée et j'ai donc voté contre le rejet du texte de loi proposé aujourd'hui par le bloc central (DR, EPR, MODEM et HOR), estimant possible une approche constructive sur ces sujets d'importance.